

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

Date de convocation du conseil Municipal :	17.01.2022
Date d'affichage du compte rendu :	22.01.2021
Nombre de Conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de Conseillers municipaux présents ou représentés :	27

Les dix-sept janvier deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en présentiel ou en visio, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION**, 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Alain **HURIEZ**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER** et Mme Claire **DURQUETY**.

ETAIENT ABSENTS : M. Henri **MOINARD** et Mme Monique **PARICHAUT** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **AUBERT** et à M. Jean **WAROUX**,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Rodolphe **FOURRE**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette première réunion du Conseil Municipal de l'année 2022.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2021 ne suscite aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

ÉTANG DU CHÂTEAU DE JAVARZAY : RÈGLEMENT DE PÊCHE 2022

Annie Gonnord présente le dossier.

Madame Gonnord indique que, comme chaque année, le conseil municipal établit et vote le règlement de pêche, vote les tarifs et gère l'empoissonnement. Le contrôle des cartes est réalisé par délégation à l'association PECH.

Elle commente le bilan de l'année 2021 et souligne que le nombre total de cartes vendues a globalement augmenté malgré la diminution du nombre des cartes annuelles vendues au bénéfice des cartes journalières.

Monsieur le Maire indique que la crise sanitaire a eu un impact important.

Madame Gonnord indique avoir rencontré les représentants de l'association PECH qui valident la proposition suivante pour la saison 2022 :

Ouverture de l'étang :

- le samedi 26 février 2022 à 8 heures uniquement pour détenteur de cartes annuelles
- le dimanche 27 février 2022 à 8 heures pour les détenteurs de cartes journalière

Fermeture de l'étang :

- le dimanche 27 novembre 2022 à 20 heures pour les détenteurs de cartes journalières
- le dimanche 11 décembre 2022 à 20 heures pour les détenteurs de cartes annuelles.

Les modalités de pêche figurent dans le règlement qui sera affiché sur site, publié sur le site internet de la commune et remis à l'occasion de chaque vente de cartes dans son intégralité.

Certains points sont soulignés : un seul hameçon par canne, l'amorçage est interdit et pour les carpes, il faut utiliser un hameçon sans ardillon, le nombre de prises est limité à six salmonidés, dont trois de plus d'un kilogramme, à deux sandres et à deux carpes, empoissonnement dans les mêmes proportions qu'en 2021 avec toutefois plus de lâchers et une quantité de truites plus élevée en début de saisons jusqu'à la fin mai, pas de lâchers de truites si la température de l'eau est trop élevée.

Le règlement est adopté à l'unanimité des votants.

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité des votants :

TARIFS CARTES DE PECHE ETANG DU CHÂTEAU		Rappel tarifs 2021	TARIFS 2022
Cartes annuelles	< 16 ans	34 €	35 €
	adultes	68 €	70 €
Cartes journalières	< 16 ans	4 €	4 €
	adultes	8 €	8 €

Madame Gonnord ajoute que les dépositaires de cartes sont : la boulangerie Maître (Place Cail), le Fournil du château de Javarzay (Javarzay), le Fournil des Halles (Place Cail), le Mag Presse (Place Cail), le magasin Stock fouille (Javarzay), et la Mairie de Chef-Boutonne.

TABLEAU DES EFFECTIFS : ACTUALISATION

Sophie Robion présente le dossier.

Madame Robion explique les évolutions du tableau des postes de la commune. La modification proposée concerne

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe suite au départ à la retraite de l'agent qui occupait ce poste. Le poste disparaît, mais pas son emploi.
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial : un salarié occupant un poste d'adjoint technique part à la retraite et deux salariés rejoignent la mairie (l'un sur le poste vacant (intégration de l'apprenti du service GEP et l'autre pour remplacer l'agent qui était adjoint technique Ppal de 2^{ème} classe évoqué ci-dessus).
- Deux postes de garde champêtre avaient été ouverts. Finalement, le poste de garde champêtre chef est fermé pour conserver uniquement le poste de garde champêtre chef principal sur lequel sera fait le recrutement du nouvel agent.

Ainsi, le nombre total de postes passe de 27 à 26.

Le tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité des votants.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL : PRÉSENTATION DU RAPPORT CEBI

Rodolphe Fourre présente le dossier.

Monsieur Fourre indique que l'audit dont l'étude a été remise début septembre 2021 avait pour objectif de diagnostiquer et de préconiser des travaux dans le but de réduire les besoins et la consommation énergétique du centre culturel Place Cail. Le bâtiment a été construit en 1905 puis agrandi en 1980. La superficie totale est de 828 mètres carrés sachant que la grande salle représente plus de 50% de cette surface.

Entre 2018 et 2020, la consommation d'électricité était de 24,05 Mégawatts par an, celle de fioul était de 16.815 litres par an et celle d'eau, de 114 mètres cubes par an. La chaudière fioul a été remplacée en 2011 et est pilotée par une régulation hors service. La cuve de fioul est de 3.000 litres. Le centre culturel dispose d'une centrale de traitement d'air (CTA) équipé d'une batterie chaude pilotée par deux thermostats et de radiateurs eau chaude dans les extensions.

Suite à l'audit, il est préconisé de remplacer les robinets thermostatiques des radiateurs, de remplacer la régulation de la chaudière, d'isoler le fond de scène, de remplacer les menuiseries simple vitrage, de remplacer la CTA par une ventilation double flux, de remplacer les éclairages par des LED, de remplacer la chaudière par une pompe à chaleur (PAC) air/eau, de remplacer la chaudière par une chaudière à granulés et de remplacer les ventilo-convecteurs par des radiateurs.

Les différents travaux préconisés représentent un coût situé entre 24.000 et 342.000 euros, et par ailleurs une économie d'énergie située en 14,5% et 74,6%. Différents scénarii ont été élaborés. Les travaux pouvant être programmés en 2022 sont le remplacement des robinets thermostatiques des radiateurs et le remplacement de la régulation de la chaudière pour un coût d'environ 24.000 euros hors taxe. Les autres travaux doivent faire l'objet d'un travail en commission avec des choix techniques importants.

Une élue demande s'il y aura à l'avenir une réflexion sur un réseau de chaleur pour les différents bâtiments.

Monsieur le Maire répond que cette réflexion a été menée dans le cadre de la construction de la chaufferie EHPAD – Lycée mais abandonnée car pas de retour sur investissement pour le Centre Culturel, compte tenu de la distance. Il faut être très vigilant quant au réseau de chaleur qui ne peut être, selon lui, efficace, que lorsque tous les bâtiments sont déjà créés et que le chauffage est ajouté après.

Christian Aubert présente le dossier.

Monsieur Aubert indique que, sur 2 millions d'euros de travaux ou d'acquisition de matériel prévus en 2021, environ 1,5 million d'euros ont été réalisés. Le tableau des investissements réalisés en 2021 pourra être transmis aux élus.

Monsieur le Maire ajoute que la capacité de mener à bien les investissements dépend des moyens financiers et aussi des moyens humains au sein des équipes.

Une élue demande si le rythme des investissements est le même que celui du mandat précédent. Monsieur le Maire répond que les investissements ont été plus importants. Une équipe en place pour un second mandat a tendance à consommer davantage en début de mandat.

Christian Aubert présente un tableau reprenant les investissements prévus pour 2022 représentant une enveloppe de 978 000 €. Cette liste n'est pas exhaustive et sera adaptée au gré des décisions ou suggestions :

Certains investissements ont d'ores et déjà, été décidés par le conseil, d'autres ont fait et font encore l'objet de discussions :

- Achat d'équipements et mobilier pour le garde-champêtre,
- Renouvellement à envisager de certains équipements de cuisine vétustes dans la salle Raymond Quiard....
- la dernière opération de l'accord-cadre signé avec la SAS Delaire, concernera l'effacement de réseaux de la rue de la Piroune
- Achat par la commune au CIAS Mellois en Poitou, du parking nord et est de l'EHPAD et la coque de la chaufferie mutualisée de l'EHPAD, comme convenu dans le cadre de la construction de l'EHPAD
- Reprogrammation des travaux de défense incendie (dossier à représenter pour une aide DETR refusée en 2021)
- Redéfinition et réaffectation du logement de la mairie libéré par la locataire, après aménagement

Puis au gré du débat sont abordés, entre autres, les idées ou points suivants :

- Complément de signalétique sollicité par une élue.
- Suite donnée au projet de garages à vélo qui faisait partie de l'étude et la proposition de l'Office du tourisme, pour un matériel identique dans chaque commune ? Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été donné suite à ce projet à ce jour. L'élue attire l'attention sur le fait que l'Office du tourisme a des solutions à proposer.
- Amélioration de certaines voiries y compris du passage menant de la rue de la Laiterie au stade, régulièrement emprunté par les lycéens avec amélioration de l'éclairage. Monsieur le Maire répond que si des investissements sont réalisés au niveau du stade, il faudra mener des travaux globaux.
- Diverses demandes ont été formulées lors d'une rencontre avec le lycée : fourniture de caillebotis pour les endroits boueux,
- Installation des bancs pour les habitants qui se promènent vers le jardin de la Boutonne et le quartier des Mimosas.
- Eclairage complémentaire à envisager sur certaines zones

Monsieur le Maire indique qu'à la somme prévisionnelle de 978.000 euros s'ajoutent les restes à réaliser de 2021 à savoir les travaux déjà engagés d'un montant d'environ 600 000 euros. Les montants proposés sont discutables. En outre, la présentation fait état des dépenses, mais pas des subventions.

Il informe l'assemblée que le conseil départemental 79 dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale « Territoires en action » a voté au mois de décembre, un nouveau dispositif intitulé « Fonds de solidarité départementale pour les communes qui consiste à octroyer une enveloppe à chaque commune. Dès lors, l'enveloppe notifiée pour Chef-Boutonne est de 93.000 euros pour la durée résiduelle du mandat.

Un élu regrette que la ventilation ne soit pas rattachée au projet défini par l'équipe municipale au moment des élections. En effet, il est important que les investissements se bâtissent en fonction du projet. De plus, les travaux de la toiture photovoltaïque, des services techniques et du mur de la place du petit maure ne devraient pas être isolés.

Monsieur le Maire répond que l'objectif est effectivement que les travaux soient cohérents. En outre, entre 15 et 20% des investissements réalisés en une année ne sont pas votés immédiatement, car ils correspondent à des opportunités ou à des remplacements suite à des pannes par exemple. Dès lors, il est essentiel de disposer d'un montant non affecté pour faire face à ces enjeux.

Monsieur le Maire répond que la commission patrimoine, la commission Finances ainsi que tous les membres du conseil municipal devront se positionner sur les investissements. Les différents points évoqués seront étudiés.

ÎLOT PLACE CAIL : DOSSIER DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Christian Aubert présente le dossier.

Monsieur le Maire indique qu'au mois de décembre, lorsque le dossier a été présenté, le conseil municipal n'a pas délibéré pour autoriser le Maire à déposer la demande de subvention. Le plan de financement sera présenté une fois que le montant sera connu.

Depuis la dernière présentation, le dossier de consultation pour le curage, désamiantage et démolition partiels, a été mis en ligne. Il sera présenté à la commission finance d'ici deux semaines pour que le Conseil Municipal puisse faire le choix des entreprises le 14 février 2022.

D'autre part, une réunion s'est tenue avec le comité technique dont les financeurs, les principaux financeurs et les quatre autres communes Petites Villes de Demain. Durant cette réunion, le projet a été exposé et il a été convenu de revoir les financeurs pour le projet le 7 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande de subventions possibles.

ORGANISATION DE L'ARRIVÉE DU GARDE CHAMPÊTRE

Jean Waroux présente le dossier.

Monsieur le Maire indique que l'organisation de l'arrivée du garde champêtre ne nécessite pas de délibération complémentaire mais il souhaite partager l'organisation avec le conseil municipal. En outre, ce sujet est clivant, mais l'important est que tout le monde se respecte et puisse s'exprimer.

Monsieur Waroux indique que Monsieur Mercier rejoindra la commune dans le cadre d'un détachement, à une date qui reste encore à fixer avec sa commune d'origine. Il disposera d'un véhicule floqué, d'un bureau, de matériel dont un ordinateur, un téléphone et des tenues de couleur verte. Monsieur Mercier actuellement Policier Municipal à Roubaix depuis 22 ans et armé dans le cadre de ses fonctions, souhaite conserver ses armes, et plus particulièrement son arme de poing. Bien que cette décision soit du ressort et de la responsabilité unique du Maire, il paraît nécessaire d'échanger sur ce sujet.

Pour que le garde champêtre soit armé, trois étapes doivent être respectées dont une demande motivée d'acquisition et de détention d'armes de catégorie B1 émise par la collectivité. L'agent concerné doit suivre auprès du CNFPT les formations inhérentes au cadre juridique d'emploi des armes et à l'usage d'une arme de catégorie B1. Enfin, la collectivité doit solliciter auprès du préfet une autorisation de port d'arme au profit de l'agent.

Monsieur le Maire précise que, que Monsieur Mercier soit armé ou non, sa fonction restera la même. La volonté initiale était et demeure que le garde champêtre soit un médiateur en cas de conflit.

Monsieur Mercier estime que le fait de posséder une arme fait de lui un homme de loi. En outre, il sera seul pour assumer ses missions et le port d'arme est une qualification professionnelle. Monsieur le Maire ajoute que le port d'arme ne change rien au fait d'être bon ou mauvais médiateur et qu'il pourra garantir le respect de la fonction en cas de règlement de conflit.

Monsieur le Maire répond que la commune serait propriétaire de l'arme.

Après un échange très constructif au cours duquel les arguments et les ressentis des uns et des autres ont pu être exprimés librement, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer.

Certains élus estiment qu'il existe des solutions alternatives au port d'armes considérant par ailleurs que Monsieur Mercier raisonne selon le contexte compliqué qu'il connaît à Roubaix depuis 22 ans et non selon celui de Chef-Boutonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, est favorable au port d'arme pour le garde-champêtre (18 voix favorables, 7 voix défavorables, 1 abstention).

Monsieur le Maire attend maintenant que le détachement de Monsieur Mercier soit officialisé pour entreprendre les démarches à effectuer, afin de lui permettre d'accomplir sa mission dès son arrivée.

PROGRAMME D'ANIMATIONS 2022 : PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

Annie Gonnord présente le dossier.

Madame Gonnord indique qu'en 2021, plusieurs animations ont eu lieu dans un contexte particulier, parmi lesquelles « la vie de village et de quartiers » qui comprenait un temps patrimonial, un temps festif et un temps culturel. La municipalité devait être épaulée par une association étant donné qu'elle ne peut pas recevoir d'argent pour le temps festif. Le sujet a été évoqué en commission.

Ainsi, en 2022, il est proposé de coordonner le temps festif avec une association ou des associations partenaires. Le temps culturel serait coordonné par l'association partenaire avec l'aide des services techniques et financiers de la commune. Dès lors, il faudra définir un cahier des charges de mise en œuvre du partenariat. La municipalité propose d'octroyer une contribution financière d'un montant de l'ordre de 1.000 euros à l'association ou aux associations pour la partie festive.

Avec ce partenariat, la municipalité serait coordonnatrice générale et facilitatrice technique et financière. L'association quant à elle serait organisatrice technique avec les aides du service technique et financier de la commune.

Monsieur le Maire indique que le monde associatif sera rencontré en février 2022 pour leur présenter la proposition. Les conseillers doivent donc se positionner sur le fait de passer commande auprès d'associations volontaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au partenariat avec les associations.

TOUR CYCLISTE 2022 : CONVENTION AVEC LE COMITÉ D'ORGANISATION

Annie Gonnord présente le dossier.

Madame Gonnord rappelle, comme indiqué et validé lors de la séance précédente, que le Tour Départemental Cycliste arrivera à Chef-Boutonne le dimanche 17 juillet 2022. Une réunion se tiendra avec le comité d'organisation à ce sujet. En amont de cette réunion, ce dernier a envoyé une convention stipulant les obligations des 2 parties.

Le montant de la subvention accordée par la ville-Etape au Comité d'Organisation a été fixé à 3 750 Euros, la Communauté de Communes Mellois en Poitou devant prendre la même somme à sa charge.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la convention avec le comité d'organisation et autorise sa signature.

DOSSIERS RETRAITE DES AGENTS CNRACL : CONVENTION 2022-2025 AVEC LE CENTRE DE GESTION

Sophie Robion présente le dossier.

Madame Robion indique que plusieurs mois plus tôt, le Conseil Municipal a voté par délibération, un avenant prolongeant pour 6 mois, la convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saint Maixent pour un accompagnement de la collectivité et des agents dans le cadre de l'élaboration des dossiers de retraite des agents dépendant de la CNRACL (agents effectuant 28 heures hebdomadaires et plus).

Cet avenant arrive à échéance le 31 Janvier 2022 et il convient de se positionner pour reconduire ou pas ce dispositif pour 3 ans comptant du 1^{er} février 2022 au 31 Janvier 2025.

S'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis à une participation financière différenciée selon la nature de la prestation dont le détail figure sur le tableau ci-contre

Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt des agents concernés et de la collectivité pour présenter des dossiers complets et sans retour à la CNRACL, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les termes de cette convention avec le Centre de Gestion et autorise sa signature.**

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	30,00 €
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	80,00 €
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DEPART <u>OU</u> DROITS ANTICIPES	100,00 €
RDV PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET OU ELU	50,00 €
Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
ENVOI DES DONNEES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension.	40,00 €

VENTE D'UN CAMION

Claude Papot présente le dossier.

Monsieur Papot rappelle qu'il a été décidé de remplacer le camion Volvo de la commune du fait des frais trop importants à engager, pour le remettre en état de fonctionnement. Les recherches se poursuivent pour trouver un autre véhicule similaire. Le Sivu Voirie La Boutonne disposant d'un agent mécanicien, serait intéressé par l'achat du camion Volvo pour la somme de 1 000 Euros. La proposition est soumise à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la vente du camion Volvo et autorise les démarches nécessaires y compris comptables pour sa sortie de l'actif de la commune.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Nicole Bettan rappelle les dates d'ouverture du Château de Javarzay dont la mise en place de la nouvelle muséographie est maintenant achevée, ainsi fixées :

- **22 janvier 2022** : avant-première dédiée aux Elus et Associations partenaires.
- **18/19/20 et 25/26/27 février 2022** : ouverture exclusive aux Chef-Boutonnais
- **5 mars 2022** : Inauguration officielle
- **18 mars 2022** : Ouverture officielle au grand public

Les invitations aux chef-boutonnais seront distribuées début février en espérant la venue du plus grand nombre à cette visite qui leur est spécifiquement réservée.

Madame Marie-Claire Veque indique que le déplacement prévu ce 24 Janvier au Lycée du Roc Fleury à Ruffec, pour la restitution du diagnostic effectué par plusieurs lycéens, est reporté au 31 janvier 2022 à cause du Covid. Elle sera donc faite simultanément aux membres du CCAS et aux conseillers municipaux, le 31 Janvier 2022 à 18 heures.

Madame Annie Gonnord indique que la commission animation travaille sur les animations pour l'année 2022. Les animations des marchés hebdomadaires, les « mercredis de l'été » et les « vies de village et de quartiers » seront de nouveau organisés, ainsi que plusieurs foires, le forum des associations, les expositions château et les « animations de la médiathèque ».

Madame Sophie Robion indique qu'en l'absence de candidatures disposant du profil correspondant, l'appel à candidatures pour le poste à plein temps affecté à la Compta et aux Ressources Humaines, a été reconduit.

Dans l'attente du recrutement, la collectivité a recours à un agent intérimaire du Centre de Gestion 79.

D'autre part, les agents ont perçu la prime inflation votée par le gouvernement.

Comme l'année dernière du fait de l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas élus-agent en fin d'année, un colis de Noël a été distribué aux agents.

Une commission « ressources humaines » aura lieu le 7 février 2022 à 18 heures. Elle travaillera sur la relecture du règlement intérieur des agents avant passage en Comité Technique du Centre de Gestion.

Monsieur Patrick Petit et Monsieur Claude Papot souhaitent qu'un groupe d'élus soit constitué pour travailler avec les agents communaux du service Gestion des Espaces Publics et La Fredon, à la définition du Plan de Gestion des Espaces Publics de la commune. Mesdames Marie Kohler, Christelle Biet et Sophie Robion ainsi que Messieurs le Maire, Claude Papot, Patrick Petit et Rodolphe Fourré sont volontaires.

Monsieur Patrick Petit indique au sujet des travaux, que la fabrication et la pose des tables au château est en cours. D'autres travaux sont réalisés notamment suite à de multiples dégradations.

Monsieur Christian Aubert annonce les dates des réunions de la commission Finances pour la préparation des budgets.

L'ordre du jour étant développé et les rapports de commissions présentés, **Monsieur le Maire évoque quelques sujets** dont :

- les travaux du Plan lumière Place Cail qui bien que décalés, sont en cours et seront normalement techniquement terminés fin février

- les travaux d'effacement de réseaux de la rue de la Pirouelle sont commencés.

D'autre part, il regrette que les vœux aient été annulés du fait de la crise sanitaire. Néanmoins, il souhaiterait réunir les habitants plus tard dans l'année, pour un moment privilégié d'échanges avec la population.

La prochaine séance du conseil Municipal aura lieu le 14.02.2022.

Avant de clore la séance à 23 heures, Monsieur le Maire ne doute pas que les élus à distance (connectés en visio) aient pu entendre les échanges qui se sont tenus durant la réunion puisqu'ils sont intervenus plusieurs fois et il met en garde les élus contre le virus en souhaitant un bon et prompt rétablissement à ceux qui ont été touchés.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 17 janvier 2022.

Le secrétaire de séance, Rodolphe Fourré

Le Maire, Fabrice Michelet